

# Courses en France: Berne durcit les règles

À la tête des finances de la Confédération, Karin Keller-Sutter veut engager la lutte contre le **tourisme d'achat**.

La valeur de la **franchise** des marchandises importées pourrait ainsi passer de 300 francs à 150 francs.

La masse annuelle de ces emplettes se monte à plus de **8 milliards** de francs. Analyse et réactions. [Page 4](#)

# Faire ses courses à l'étranger pourrait être moins rentable

**La valeur des marchandises exemptées de TVA pourrait être divisée par deux et ainsi ne pas dépasser 150 francs.**

Iwan Städler

Les détaillants suisses l'attendaient depuis longtemps: la Confédération veut taxer davantage les achats effectués de l'autre côté de la frontière lors de leur importation en Suisse. Concrètement, la franchise-valeur est censée être réduite de moitié, passant de 300 à 150 francs. Les personnes ayant fait pour plus de 150 francs de courses à l'étranger devraient donc payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le montant total des marchandises importées. Plusieurs sources nous confirment les intentions de la cheffe du Département fédéral des finances, Karin Keller-Sutter (PLR). Le Conseil fédéral devrait prochainement lancer une consultation à ce sujet.

## Avantage concurrentiel

Longtemps, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire d'agir, craignant des problèmes d'application. L'ancien ministre des Finances Ueli Maurer (UDC) avait même parlé de «mission impossible», mettant en garde contre des kilomètres d'embouteillage à la douane et des dépenses disproportionnées. Entre-temps, la Saint-Galloise Karin Keller-Sutter a repris les Finances. Ancienne représentante d'un canton frontalier, elle connaît bien les conséquences du tourisme d'achat. Mais c'est surtout le parlement qui a forcé le Conseil fédéral à agir. Il y a deux ans, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé plusieurs interventions contraignantes demandant la fin du «subventionnement du tourisme d'achat». Le but? Exiger l'égalité des chances dans le commerce de détail des deux côtés de la frontière.

Actuellement, les personnes qui font leurs achats à l'étranger peuvent demander le remboursement de la TVA locale. Pour cela,

elles doivent simplement faire valider un bulletin d'exportation à la douane. Lors de l'importation en Suisse, les achats ne sont soumis à la TVA que s'ils dépassent une valeur totale de 300 francs. Le tourisme d'achat bénéficie ainsi d'un avantage concurrentiel. Pour les détaillants suisses, c'est une concurrence déloyale. En plus des salaires élevés et du franc fort, ils s'estiment confrontés à un désavantage fiscal: alors que leur clientèle doit s'acquitter de la TVA, les personnes faisant leurs achats à l'étranger n'ont pas à le faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles les Suisses achètent chaque année pour plus de 8 milliards de francs à l'étranger.

Les Cantons de Saint-Gall et de Thurgovie ont déposé une initiative cantonale à Berne demandant la suppression de la franchise-valeur, actuellement fixée à 300 francs. Outre ces deux initiatives, le parlement a également approuvé une motion contraignante de la Commission des finances du Conseil national, qui demande une «amélioration de l'équité fiscale».

Sans supprimer complètement la franchise-valeur, Karin Keller-Sutter veut la réduire de 300 à 150 francs. Les personnes qui font leurs achats en France et en

Italie ne pourraient plus faire de courses sans payer la TVA, car le remboursement n'est autorisé qu'à partir de 100 et 155 euros d'achats dans ces deux pays.

## Application antibouchons

La réduction de la franchise devrait constituer un défi de taille pour les douanes. Afin d'éviter les embouteillages et le chaos, la Confédération dispose d'une application appelée Quickzoll. Elle permet aux particuliers de régler TVA et droits de douane sans avoir à solliciter un fonctionnaire. Avant de passer la frontière, on saisit ses achats dans l'application. Celle-ci vérifie s'il faut payer des droits de douane ou la TVA en tenant compte des franchises et de la franchise-valeur. Si c'est le cas, on règle le montant avec la carte de crédit enregistrée dans l'application. Grâce à cette plateforme, les marchandises peuvent être importées à n'importe quel poste-frontière. Mais l'application a aussi un inconvénient: elle facture la TVA au taux ordinaire de 7,7% pour toutes les marchandises, y compris pour les denrées alimentaires qui seraient en réalité soumises à un taux réduit de 2,5%.

Il existe bien sûr des astuces pour pouvoir faire ses achats sans

payer la TVA, même avec une franchise-valeur plus basse. On peut par exemple se rendre plus souvent à l'étranger et acheter de plus petites quantités à chaque fois. Il faut toutefois le faire sur plusieurs jours. Car la franchise-valeur ne peut être appliquée qu'une seule fois par jour et par personne. Une autre solution consiste à faire ses courses avec toute la famille ou avec des amis. La franchise-valeur peut en effet être revendiquée par personne, y compris pour les enfants. Une famille de quatre personnes peut actuellement faire des achats exonérés de TVA pour 1200 francs. Mais si la famille achète un seul produit dont la valeur dépasse la franchise de 300 francs, elle devra quand même payer la TVA sur ce produit, un objet ne pouvant pas être réparti entre plusieurs personnes.

Les détaillants suisses saluent le durcissement prévu. «Nous sommes heureux que l'on s'attaque enfin à l'inégalité de traitement en matière de TVA entre les personnes faisant leurs achats à l'étranger et les clients suisses», déclare Dagmar Jenni, directrice de la Swiss Retail Federation. Mais selon elle, pour que la mesure soit efficace, la franchise-valeur doit être encore abaissée. Les détaillants avaient proposé 50 francs.

## Vu de Genève, «c'est un premier pas»

● Pour Genève Commerces, qui représente plus de 75 enseignes dans le canton, la baisse de la franchise-valeur est «un premier pas». Réaction de Flore Teyssière, sa secrétaire patronale.

### Que pensez-vous de la volonté de Berne de baisser la franchise-valeur à 150 francs?

**Flore Teyssière:** C'est un premier pas vers un meilleur soutien des commerces genevois et de tous les cantons qui souffrent du «tourisme d'achat». On pourrait aller plus loin: cet été, l'association Swiss Retail a demandé une baisse de la franchise-valeur à 50 francs afin que la clientèle suisse qui achète en Suisse ne soit pas défavorisée. Nos membres s'y sont montrés favorables. Ils se sont même dits prêts à soutenir une suppression totale de cette limite, pour rester concurrentiels. Il ne faut pas oublier qu'en Suisse, même les enfants sont pris en compte dans le calcul de cette valeur et que les pays voisins ont mis en place des franchises-valeur inférieures.

**Le commerce genevois se porte-t-il si mal?**

Nous tirerons un bilan à la fin de l'année. Des études montrent que le tourisme d'achat pourrait beaucoup augmenter d'ici là. En cause: l'augmentation de la coût de la vie, qui pourrait pousser les Genevois à traverser la frontière pour faire leurs courses. Pourtant, lorsque l'on prend en compte le prix du carburant, le coût écologique, voire ceux des produits avec l'inflation, cette solution n'est pas forcément moins coûteuse.

### Genève reste un îlot de cherté...

Il existe de nombreuses pistes mais encore faut-il une volonté politique de les mettre en œuvre. Il faut préciser que les commerces du canton paient des charges, notamment de personnel et de fonctionnement, qui ne leur laissent pas beaucoup de marge. Nous espérons vraiment qu'avec la nouvelle législature, notre Canton pourra être davantage entendu. Mais si la franchise-valeur est abaissée, une autre question se posera: celle, notamment, de la disponibilité des gardes-frontières à Genève, qui pour beaucoup sont postés à l'aéroport. **CDS**